

Politique de rédaction inclusive de la diversité des genres

Adoptée lors du conseil d'administration du 12 septembre 2018

Préambule

Lors de l'AGA tenue en juin 2010, les membres de la FQPN ont adopté un plan stratégique triennal (2010-2013) dont la première priorité est de favoriser une plus grande justice reproductive. Depuis, la FQPN élargit sa compréhension des enjeux en matière de santé sexuelle et reproductive pour tenir compte des besoins et des conditions de vie de l'ensemble des femmes et des autres personnes susceptibles d'être enceintes. Cela se traduit entre autres par l'inclusion des enjeux qui touchent les personnes trans, intersexes et non-binaires autant dans les revendications, que les réflexions et la rédaction de textes produits par la FQPN. La présente politique vise à encadrer des pratiques de rédaction plus inclusives.

En effet, les discriminations vécues par les personnes trans, intersexes et non-binaires peuvent les pousser à retarder ou à éviter d'entrer en contact avec des services de santé. La FQPN reconnaît l'importance de la déconstruction des rôles genrés ainsi que le droit des personnes de se définir en fonction du genre auquel elles se sentent appartenir, que ce soit celui qui leur a été assigné à la naissance, un autre ou aucun. La FQPN prend fermement position en faveur du respect du droit de toute personne à l'auto-détermination de genre et à l'accès à des services et des soins de santé exempts de discrimination.

La FQPN reconnaît également que l'invisibilisation des femmes continue d'être un enjeu dans notre société. « Femme » reste une catégorie sociale caractérisée par sa marginalisation en termes économiques, sociaux, politiques et médiatiques. Il apparaît donc important de continuer de mettre de l'avant les femmes, leur autonomie et leur reprise de pouvoir sur leur corps dans les prises de positions et les documents de la FQPN.

De plus, la FQPN reconnaît qu'historiquement la lutte dans laquelle elle est partie prenante pour l'accès à la contraception et à l'avortement a été menée principalement par des femmes cis. En outre, dans les dernières décennies cette lutte a été portée par les mouvements féministes qui comptent de nombreuses femmes cis ainsi que des personnes trans et non-binaires qui font partie à part entière de ces mouvements.

Par conséquent :

La FQPN adopte une politique de rédaction qui repose sur les principes suivants :

- L'inclusion et la mention des femmes,
- L'inclusion et la mention des personnes non-binaires et intersexes et des hommes trans,

- La mention de l'orientation féministe de la FQPN.

La politique de rédaction s'inspire des principes de rédaction non-sexiste définis dans *Grammaire non sexiste de la langue française, le masculin ne l'emporte plus*, par Suzanne Zaccour et Michaël Lessard, M Éditeur, 2017.

Application de la politique

Cette politique sera appliquée à toute nouvelle publication écrite en français au nom de l'organisme et à tout document public révisé ultérieurement à sa publication originelle. Sont considérées des publications : les contenus PDF du site WEB, les zines, les offres d'emploi, les publications facebook, etc.

La présente *Politique de rédaction* sera ajoutée au site Web de la FQPN afin de faire connaître les orientations de l'organisme et d'encourager d'autres organismes à adopter des politiques de rédaction plus inclusive de la diversité des genres.

Règles de rédaction

La FQPN travaille sur des enjeux liés au corps, à la biologie et à la reproduction qui sont des domaines éminemment genrés. Écrire sur ces enjeux, en français, tout en reconnaissant la diversité des expériences, est une tâche complexe et nécessite souplesse et créativité. Il n'existe pas de solution unique et absolue mais plutôt plusieurs possibilités parmi lesquelles choisir en fonction du contexte et des intentions du texte.

La présente politique reflète la grammaire et la terminologie respectueuse de la diversité des genres à l'heure actuelle. Cette terminologie est en constante évolution et cela entraînera probablement des ajustements et des changements dans cette politique. Les commentaires et les suggestions à propos du vocabulaire et des accords employés sont les bienvenus.

1- Favoriser la rédaction épïcène

Les termes épïcènes sont des termes qui ne comportent pas de distinction genrée. Ils seront favorisés d'autant plus qu'ils sont facilement lisibles par les programmes de synthèse vocale utilisés par certaines personnes qui vivent avec un handicap visuel.

Exemples :

Écrire le « personnel soignant » plutôt que les docteurs et les doctresses, les infirmiers et les infirmières, etc.

Choisir des mots plus neutres comme « enfant », « membre », « artiste », etc.

2- Adopter des graphies dites « tronquées » ou « par extension ».

Par souci de fluidité dans la lecture, on favorisera le point « . » ou le point médian « · » plutôt que la parenthèse, la majuscule, la barre oblique ou le tiret qui accrochent plus l'œil.

Exemples :

Écrire « Les militant·es » ou « les militant.es », « il·elle », « le·la participant·e au programme », etc.

3- Accorder en fonction de la proximité

Historiquement, la langue française permettait d'accorder les verbes et les adjectifs en fonction du genre des noms situés le plus près de ces mots. Ce n'est qu'au 17^e siècle que l'académie française a imposé la fameuse règle qui veut que le « masculin l'emporte ». Aujourd'hui, l'Office québécois de la langue française autorise l'usage de l'accord de proximité mais ne l'encourage pas.

Exemples :

Gaston et Fatou sont contentes d'avoir un enfant.
Nadia et Diego sont décidés à avoir recours à un avortement.

4- Adopter la féminisation des métiers

Exemples : Doctoresse, mairesse, autrice, etc.

5- Recourir à la féminisation générique

Si cela est possible et pertinent, on peut préciser que le féminin l'emporte puisque le texte s'adresse en grande majorité à des femmes.

Vocabulaire employé

Le vocabulaire lié aux fonctions sexuelles et reproductives est extrêmement genré. Il est donc nécessaire d'innover afin de représenter la multiplicité des vécus et des identités.

La désignation des personnes à partir de leurs organes (ex : « les personnes qui ont un utérus ») apparaît objectivante. De plus, elle va à l'encontre du travail féministe de déconstruction de la réduction des femmes à un utérus et à des fonctions reproductives. On utilisera donc plutôt « femmes cis, hommes trans et certaines personnes non-binaires » quand on veut parler des personnes susceptibles d'être enceintes.

Les pronoms neutres (iel, illes, ceuses, toustes, etc.) seront utilisés dans la rédaction lorsque c'est applicable.

Pour désigner les organes, on utilisera leur nom d'usage (pénis, vulve, vagin, testicule, etc.) tout en reconnaissant que des personnes peuvent désigner leurs organes de multiples façons. Ex : micro-pénis.

On parlera des organes des personnes sans nécessairement les qualifier d'organes masculins ou féminins. Ex : un homme trans peut avoir un vagin.

On ne parlera pas de « sexe biologique » mais de « sexe assigné à la naissance ».